

Table des matières

1	Michel Cadot, préfet de la région : « 100 000 personnes bénéficient d'une mise à l'abri »	1
2	Transports : Valérie Pécresse veut tourner la page d'une année «galère ».....	2
3	Actus franciliennes	4
4	Loi entreprise : Le Maire veut alléger les seuils fiscaux et sociaux	5
5	Epargne salariale : vers une baisse du forfait social pour toutes les entreprises	6
6	PME et ETI françaises ne font pas rêver et manquent d'attractivité	7
7	Un budget 2018 pour les riches ou plutôt pour la richesse ?	8
8	Les baisses d'impôts seront très limitées en 2018.....	9
9	Le nombre de voitures sur les routes pourrait baisser de 25% d'ici 2030	11
10	Renault n'a jamais commercialisé autant de voitures.....	13
11	Pour la ministre de la culture, le maintien de Mathieu Gallet à Radio France n'est pas « acceptable ».....	14
12	Electricité : vers une hausse surprise du tarif d'EDF	16
13	Bure : l'Autorité de sûreté nucléaire favorable à l'enfouissement profond, sous conditions	17
14	Contrats aidés : Muriel Pénicaud veut «démontrer que nul n'est inemployable».....	18
15	Réforme de l'apprentissage : les régions prêtes à des concessions	20
16	A Calais, Macron face à la loi de la jungle	21
17	LR : pourquoi Juppé tourne le dos à Wauquiez	23
18	Carillion, faillite géante dans le BTP britannique	24
19	Manifestations en Grèce après le vote de nouvelles réformes	25
20	L'Union européenne accroît ses excédents commerciaux avec les Etats-Unis	26

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 16/01/2018

1 Michel Cadot, préfet de la région : « 100 000 personnes bénéficient d'une mise à l'abri »



Pour Michel Cadot, préfet de la région Ile-de-France,

l'Etat remplit son rôle en proposant des solutions d'hébergement aux personnes en difficultés comme aux migrants.

Personnes en détresse ou migrants, la préfecture de région gère l'hébergement d'urgence pour quelque 100 000 personnes. Le coût : 900 M€ par an pour l'Etat.

Les phrases d'Emmanuel Macron résonnent. Le président souhaitait que fin 2017 plus personne ne dorme dans la rue. Depuis, les associations sont montées au créneau pour rappeler au chef de l'Etat ses propos. « [Aujourd'hui, 100 000 personnes bénéficient d'une mise à l'abri en Ile-de-France](#) », attaque Michel Cadot, le préfet de la région Ile-de-France sous les ors de ses bureaux de la rue de Grenelle dans le plus pur style des palais républicains comme Matignon. « A la suite de fracture sociale comme un divorce, la perte d'un emploi certains se retrouvent à la rue, à dormir dans leur voiture, poursuit le préfet. Notre rôle est de trouver des solutions. Depuis deux ans, nous augmentons tous les ans les places de 20 %. Cela représente pour l'Etat un budget de 900 M€ par an en Ile-de-France. »

Depuis mi-décembre des personnes sont ainsi venues renforcer le 115 et des fonds ont été débloqués pour aider les associations de terrain, comme Emmaüs solidarité ou Aurore, à recruter pour leurs maraudes. « Quand une personne ou une famille appelle en soirée, désormais nous trouvons une solution. Alors bien sûr, il reste des gens dans la rue mais certains ne souhaitent pas être pris en charge parce qu'ils seront enregistrés et qu'ils ont, notamment, déjà fait des demandes comme migrants. » Ainsi trois CAES (NDLR : centre d'accueil et d'examen de situation) sont déjà à l'œuvre à Cergy (Val-d'Oise), Paris et Ris-Orangis (Essonne) pour accueillir au mieux les migrants et trois autres sont en projet à Nanterre (Hauts-de-Seine), Créteil (Val-de-Marne) et en Seine-et-Marne. « 800 places sont accessibles pour les personnes qui se présentent dans ces centres. Mais notre but est bien de trouver une solution d'intégration durable. Vivre dans un hôtel n'est pas une bonne façon de s'intégrer en famille », conclut Michel Cadot.

Renfort hivernal

4 610. Les places sont identifiées en Ile-de-France dont 1 565 pour les familles. Au 15 janvier, 3 350 places sont ouvertes. A Paris, 1641 places ont été identifiées pour 1 329 ouvertes dont 685 pour les familles.

83. Les places d'halte de nuit qui ont été débloquées en plus entre 19 heures et minuit à Paris.

Nicolas Maviel

LE PARISIEN – 16/01/2018

2 Transports : Valérie Pécresse veut tourner la page d'une année «galère»



La présidente LR de la région et d'Ile-de-France Mobilités a présenté ce lundi soir ses vœux en matière de transports.

Faire en sorte que cette nouvelle année ne ressemble pas à la précédente. C'est en somme le message adressé ce lundi soir par Valérie Pécresse, lors de la cérémonie des vœux d'Ile-de-France Mobilités (IFM), dont elle est la présidente.

[Tunnel percé du RER A](#), pannes électriques dans les gares les jours de grands départs, transformateurs qui disjonctent et autres ruptures de caténaires, Valérie Pécresse est revenue en détail sur les « nombreux dysfonctionnements » qu'ont subis les usagers des transports en commun l'année dernière avant de déclarer que cette « galère n'est plus acceptable ».

Urgence pour les transports du quotidien

Alors que des incertitudes planent encore sur le calendrier de réalisation du Grand Paris Express, elle a pour sa part appelé « l'Etat à déclarer l'urgence ferroviaire pour les transports du quotidien », estimant que le montant, déjà historiquement élevé (800 M€), que va investir cette année SNCF Réseau pour remettre les infrastructures en état « n'est pas à la hauteur des enjeux ».

Mais en raison même de l'importance et du nombre de chantiers en cours et à venir, elle a également annoncé avoir demandé à l'Etat « la création pour les chantiers d'un fonds d'indemnisation des usagers pour faire face à d'éventuels aléas », s'inspirant du dédommagement qui a été mis en place pour les usagers des RER A et B. « Un groupe de travail sera prochainement créé à ce sujet », a-t-elle précisé.

Elle a enfin formulé le « vœu que cette année soit celle de l'information voyageur, afin de marquer notre respect de ceux qui ne sont pas simplement des usagers mais aussi des clients (...). Les chantiers devant nous provoqueront des désagréments, la condition de leur acceptabilité est une coordination sans faille des opérateurs pour anticiper et limiter les contraintes sur les usagers ».

1000 bus propres commandés cette année

Au-delà de ces solutions immédiates à la galère quotidienne, Valérie Pécresse a aussi déroulé son plan à plus long terme de « révolution des transports ». La présidente d'Ile-de-France Mobilités a notamment rappelé son plan d'investissements de 24 Mrds € en 2018-2030.

Principal point : le nouveau matériel roulant (10 Mrds € d'ici à 2028). Sur son programme de 700 trains neufs ou rénovés d'ici à 2020, la présidente d'IFM a annoncé que 113 rames neuves ou rénovées arriveront dès 2018, et que la commande de plus de 1 000 bus propres pour la RATP serait lancée cette année également. Au rayon des nouveautés, le prolongement du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières entrera en service cette année, et les travaux de prolongement du RER E et de 4 lignes de métro (4, 11, 12 et 14) se poursuivront.

« Il ne doit pas y avoir d'oppositions stériles entre routes et transports en commun », a-t-elle aussi rappelé, à condition que la route soit « écologique, intelligente et mieux utilisée ». [L'aide au covoiturage](#) (2 € par trajet) est donc prolongée, et les renforts de bus en grande couronne se poursuivent (40 lignes renforcées cette année et lancement de l'offre de transport à la demande, Flexigo).

Elle a terminée son discours en rappelant le lancement de la nouvelle campagne de sensibilisation et de lutte contre le harcèlement dans les transports, au 1^{er} trimestre. « Vous comprendrez que la sécurité des femmes dans le transport me tient particulièrement à cœur », a-t-elle conclu.

Grégory Plesse et Jean-Gabriel Bontinck

LES ECHOS – 16/01/2018

75 PARIS

SALON DU TRAVAIL ET DE LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Vendredi 19 et samedi 20 janvier, de 10h à 18h, la Grande Halle de la Villette (Paris XIX), accueille le Salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle. Gratuit, ce salon s'adresse à un large à un large public : jeunes diplômés, salariés, demandeurs d'emploi, porteurs de projets, créateurs d'entreprises, candidats à l'expatriation, responsables de ressources humaines.

Plus d'informations sur : <http://www.salondutravail.fr>

78 YVELINES

RÉUNION DU RÉSEAU PLATO CRÉATEURS

Mardi 23 janvier, de 9h30 à 11h, la CCI Versailles-Yvelines propose une réunion d'information pour présenter Plato Créateurs, un réseau conçu pour les porteurs de projet de création d'entreprise sur le territoire yvelinois. La réunion est gratuite sur inscription.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/Sd1l5t>

91 ESSONNE

CONCOURS D'IDÉES À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Les inscriptions au concours d'idées à la création d'entreprises organisé par la Communauté d'agglomération Paris-

Saclay sont ouvertes jusqu'au 31 janvier 2018. Le concours est ouvert aux habitants du territoire âgés d'au moins 16 ans. Il suffit d'avoir une idée ou un projet de création d'entreprise, ne pas avoir encore immatriculé son activité.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/yyZfbD>

92 HAUTS-DE-SEINE

GUICHETS CHAUFFEURS LOTIS / VTC : OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

En raison de l'évolution de la réglementation depuis le 1er janvier et pour répondre aux nombreuses demandes des professionnels concernés, la préfecture sera ouverte exceptionnellement aux chauffeurs LOTIS / VTC les mardis et jeudis matins du mois de janvier, entre 9h et 12h (rez-de chaussée guichet M).

Plus d'informations sur le site de la préfecture : <https://goo.gl/1jy2f>

93 SEINE-SAINT-DENIS

ATELIER SUR L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Mardi 23 janvier, de 9h30 à 12h, le Service Création d'entreprise Paris Terres d'Envol propose un atelier animé par l'ADIE CréaJeunes sur l'environnement de l'étude de marché : les informations clés à récolter, les outils pour élaborer son étude de marché, comment construire un questionnaire. Gratuit, l'atelier

s'adresse aux porteurs de projet ou entreprise de moins de 3 ans. Plus d'informations sur : <https://goo.gl/BcHuhX>

94 VAL-DE-MARNE

FORMATION SUR LA CRÉATION D'EMPLOI ASSOCIATIF

Jeudi 25 janvier, de 9h30 à 17h, dans les locaux du Conseil départemental du Val-de-Marne, Proj'aide propose une formation sur la création d'emploi par une association. Elle s'adresse aux responsables associatifs et est gratuite pour les bénévoles car son coût est pris en charge par le Conseil général.

Plus d'informations sur : <https://goo.gl/TN1wAb>

95 VAL-D'OISE

ATELIER SUR LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Mardi 23 janvier, de 14h à 17h, le Service d'Amorçage de Projets de Cergy-Pontoise propose un atelier sur la préparation d'un budget prévisionnel : principaux tableaux prévisionnels, estimation du chiffre d'affaires, identification des coûts au démarrage et des dépenses liées à l'activité... L'atelier aura lieu dans les locaux d'Initiative 95, Immeuble Espace Saint-Christophe à Cergy Saint-Christophe. Le nombre de places étant limité, l'inscription (gratuite) est obligatoire par téléphone au 01 30 31 96 66 ou par mail accueil@initiative95.fr.

∴ ECONOMIE

4 Loi entreprise : Le Maire veut alléger les seuils fiscaux et sociaux



Le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, a adressé ses vœux aux forces vives ce lundi 15 janvier à Bercy.

Le ministre de l'Economie a donné lundi ses priorités pour sa future loi entreprise. Au total, 31 propositions de réformes vont être soumises à consultation.

« *Faire grandir les entreprises et mieux associer les salariés à leurs résultats.* » Voilà les deux objectifs principaux qu'a fixés lundi, le ministre de l'Economie, Bruno Le Maire, à [sa future loi](#) dite PACTE. Surtout « *ne pas partir dans toutes les directions* », a-t-il prévenu, lors de la présentation de ses vœux aux forces vives à Bercy, à l'attention de ceux qui voyaient déjà se profiler un texte tentaculaire aux allures de loi Macron 2. « *Les lois attrape-tout, ce n'est pas sa tasse de thé* », confie son entourage. Exit plusieurs sujets qui fâchent : [la désindexation partielle du SMIC](#) n'est plus à l'ordre du jour et les professions réglementées, dont on disait qu'elles pourraient faire l'objet d'une nouvelle réforme, sont épargnées.

Consultation publique

Il n'empêche, le PACTE devrait tout de même avoir un contenu dense, car pas moins de 984 propositions ont été faites au ministre en décembre par les six binômes composés de parlementaires et de chefs d'entreprise. Sur ce total, [une sélection de 31 propositions ont été retenues](#) sur lesquelles tout un chacun, via une plate-forme Internet, est appelé à donner son avis jusqu'au 5 février.

Parmi les plus marquantes, on retiendra la fin du stage préalable à l'installation pour les microentrepreneurs, le renforcement des sanctions en cas de dépassement des délais de paiement. Mais surtout [l'allègement des seuils sociaux et fiscaux](#).

Impact budgétaire

Ce dernier sujet est sensible. Moins politiquement que budgétairement. Les syndicats, qui étaient fermement opposés à toute modification des seuils liés aux instances représentatives du personnel (IRP), ont dû se faire une raison. [Les ordonnances de la loi Travail](#) ont acté le regroupement des IRP. Le gouvernement considère que le sujet est clos. L'allègement des seuils n'ira pas plus loin concernant la représentativité.

Le problème est davantage d'ordre financier désormais. A Matignon, on insiste d'ailleurs sur le nota bene qui figure en tête des 31 propositions du PACTE : « *Les propositions de ce document ayant un impact budgétaire devront impérativement s'inscrire dans la trajectoire de finances publiques du gouvernement.* » En clair, pas question de sortir des clous de la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Versement transport

Plusieurs pistes sont néanmoins évoquées : un gel des obligations en cas de franchissement de seuils pendant trois ans, comme l'avait fait la majorité précédente ; une harmonisation des seuils (certains se

déclenchent à partir de 9 salariés, d'autres au-delà de 10, idem entre 49, 50 et 51 salariés) ; ou encore un rehaussement de certains seuils, qui est le scénario le plus ambitieux et le plus coûteux. Le produit du versement transport qui se déclenche au-delà de 10 salariés représente pour la seule région Ile-de-France 4, 4 milliards d'euros.

Passé ce seuil de 10 salariés, l'employeur doit aussi payer un taux de cotisation plus élevé pour la formation professionnelle et l'apprentissage. Au-delà de 20 salariés, ce sont les cotisations pour l'aide au logement qui viennent se rajouter. Nul doute que les évaluations sur le coût des relèvements de seuils effectuées par Bercy seront regardées à la loupe. En attendant, la suppression de certaines obligations administratives, elle, ne coûterait rien, comme par exemple l'obligation de déclaration de mouvements de main-d'oeuvre au-delà de 49 salariés.

Marie Bellan

LES ECHOS – 16/01/2018

5 Epargne salariale : vers une baisse du forfait social pour toutes les entreprises



Le ministère de l'Economie et des Finances est prêt à aller au-delà de la baisse du forfait social pour les seules petites entreprises.

Pour inciter les entreprises à développer l'intéressement et la participation, le gouvernement pourrait baisser le forfait social pour les PME, mais aussi pour toutes les entreprises qui privilégient l'épargne longue.

Afin de [développer l'épargne salariale](#), on savait que le gouvernement était prêt à baisser le forfait social pour les plus petites entreprises. Mais les propositions en vue de [la future loi entreprise dite PACTE](#) dévoilées lundi par Bercy et sur lesquelles sont invités à [réagir les internautes via une consultation publique](#), vont plus loin. Il est en effet question de le baisser pour « *toutes les entreprises, lorsque ces versements sont majoritairement placés dans un support d'épargne salariale bloquée à long terme (type épargne retraite) ou dans l'actionnariat salarié* ». Le document ne mentionne pas l'ampleur de la baisse, mais dans la mesure où toutes les entreprises seraient éligibles, l'addition risque d'être salée.

Aides publiques aux entreprises

La baisse devrait être assez encadrée en réalité, car le document précise par ailleurs que toutes les propositions doivent respecter la trajectoire budgétaire fixée par le gouvernement. Pour se donner des marges de manoeuvre, Bercy précise qu'il n'est pas interdit de réorienter certaines aides publiques aux entreprises vers des dispositifs jugés plus efficaces, « *comme le forfait social par exemple* ». Aujourd'hui, seules les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'un taux réduit à 16 % (au lieu de 20 %), pour leur premier accord d'intéressement seulement, et pour une durée maximale de six ans.

Le gouvernement a également demandé au Copiesas, l'organe paritaire rattaché au Premier ministre et chargé de promouvoir l'épargne salariale, de réfléchir à une [nouvelle formule du calcul de la participation](#). Les conclusions de ses travaux sont attendues dans les prochaines semaines pour être intégrées dans le PACTE.

Marie Bellan

LE FIGARO – 16/01/2018

6 PME et ETI françaises ne font pas rêver et manquent d'attractivité



INFOGRAPHIE - Selon une étude de Bpifrance Le Lab, 57 % des PME et ETI estiment manquer de talents pour grandir.

Les [PME et ETI](#) (entreprises de taille intermédiaire) tricolores sont face à un vrai dilemme. Elles doivent se développer pour conquérir des parts de marché et [doper la croissance française](#), mais se révèlent peu attractives. Face aux 300 grands groupes et aux 10.000 start-up, les 150.000 PME et ETI ne font pas rêver, et ne sont pas ciblées prioritairement par les chercheurs d'emploi.

Selon une étude de Bpifrance Le Lab auprès de 2.000 dirigeants de PME et ETI, 57 % estiment manquer de talents pour grandir. Et pour ces patrons, le talent ne se limite pas au [top management](#), [mais concerne tous les salariés](#). Ainsi, si 83 % des PME-ETI déclarent avoir des problèmes de recrutement - avec pour 46 % un impact négatif réel sur le développement de leur chiffre d'affaires -, 72 % d'entre elles sont en difficultés sur les compétences techniques, et 41 % sur des profils commerciaux. Par ailleurs, fidéliser les collaborateurs est une autre complication, puisque 42 % des PME-ETI doivent faire face à la fuite de compétences clés.

Si ces entreprises ont peu de prises sur certains critères comme le manque d'attrait de leur implantation géographique, il ne tient qu'à elles de se doter de levier de fidélisation. Seulement 45 % des sociétés sondées distribuent des primes de performances individualisées. De même, il existe une forte segmentation en matière d'intéressement et de participation aux bénéfices. Le taux s'élève à 61 % dans les entreprises de 50 à 249 salariés, 58 % au-delà, contre 29 % dans les moins de 50 collaborateurs. Les PME-ETI gagneraient aussi à se doter de nouvelles pratiques de management, moins hiérarchiques, qui sont prisées par les jeunes. Elles pourraient aussi développer l'actionnariat salarié, qui n'est pratiqué que chez 5 % des sondés.

Un programme pour les jeunes

Au regard de ces données, le laboratoire d'idées de [Bpifrance](#) préconise, pour les PME-ETI, la mise en place de vraies politiques RH, avec une vision stratégique sur trois à cinq ans, une amplification de leur

présence sur les réseaux sociaux et plus généralement un meilleur marketing de leur société. Depuis plusieurs mois, il planche sur la création d'un programme VIE-PME qui inciterait les jeunes à aller passer un ou deux ans dans une PME en province.

[Corinne Caillaud](#)

L'OPINION – 16/01/2018

7 Un budget 2018 pour les riches ou plutôt pour la richesse ?



Bruno Le Maire estime qu'avant de répartir de la richesse, il faut la créer.

[L'OFCE relance le débat sur la présidence Macron « pour les riches ». Le ministère de l'Economie répond qu'il est préférable de créer de la richesse avant de la redistribuer](#)

L'OFCE a publié lundi un rapport sur les répercussions macroéconomiques du budget 2018, qui se caractérise par un faible ajustement budgétaire structurel sur la période 2018-2019. Le déficit devrait être de 2,9 % cette année et de 3 % l'année prochaine. Le PIB augmenterait de 0,1 point en 2018 et de 0,3 point en 2019 (par rapport à 2017). Enfin, le centre de recherche classé keynésien estime que les écarts de richesses se creuseront en 2018 avant d'être partiellement rééquilibré en 2019.

Vivement 2019 ! C'est en substance le message que l'on retient de [la dernière étude du très keynésien Observatoire français des conjonctures économiques](#) (OFCE). Trois économistes, Pierre Madec, Mathieu Plane et Raul Sampognaropour, ont passé au peigne les mesures du budget 2018 pour en mesurer les impacts macroéconomiques, notamment sur le pouvoir d'achat des ménages. Résultat : à l'exception des 2 % les plus riches, l'écrasante majorité des foyers français devra attendre 2019 pour constater une amélioration. Car loin des 7 milliards d'euros de gains de pouvoir d'achat promis aux ménages au moment de la présentation du budget, l'OFCE estime en effet que « les mesures du budget seraient quasiment neutres sur le pouvoir d'achat global des ménages en moyenne en 2018 », avec une progression minimale de 200 millions d'euros.

Pour comprendre le comment du pourquoi, il faut se plonger dans le grand bonneteau fiscal organisé par Emmanuel Macron cette année. La hausse de la CSG au 1^{er} janvier va permettre des baisses de charges salariales, mais qui seront elles étalées en deux fois sur l'année (une partie en janvier, une autre en octobre). S'ajouter à cela une hausse de la fiscalité indirecte sur le tabac et les carburants qui, comme la CSG, va frapper le portefeuille des ménages dès le 1^{er} janvier. Les baisses d'impôts, elles, comme la suppression de l'ISF ou d'une partie de la taxe d'habitation, n'arriveront qu'en milieu, voire en fin d'année ; tout comme la revalorisation de certains minima sociaux.

Du coup, [confirmant l'analyse de l'Insee](#) dans sa dernière note de conjoncture, l'OFCE estime que le pouvoir d'achat des ménages va baisser en début d'année, pour ne progresser qu'au quatrième trimestre 2018 (+1,2 %). En 2019 par contre, ces mesures joueront à plein et le gain de pouvoir d'achat sera de « plus de 6 milliards d'euros », estime l'OFCE. Étonnamment, l'estimation de Bercy est légèrement inférieure, puisqu'elle est passée de 7 milliards à « seulement » 5,5 milliards d'euros.

Ultra-égalitarisme. Au-delà des querelles de chiffres, l'OFCE remet surtout une pièce dans le juke-box des thuriféraires de l'ultra-égalitarisme. L'étude estime en effet que les 5 % les plus riches « devraient profiter pleinement des réformes sur la fiscalité du capital mobilier et verront leur niveau de vie s'accroître de 1,6 % en moyenne par unité de consommation, soit 1 730 euros par ménage » ; alors qu'en bas de la cordée, les 5 % les plus modestes verraient le niveau de vie amputé de 0,4 % du fait de la baisse des APL, et même de 1,4 % en ajoutant la hausse des taxes sur le tabac et les carburants.

Entre les deux, les choses ne bougeront guère pour les classes moyennes (+/- 0,2 %) en 2018, à l'exception notable des classes moyennes supérieures, ces 20 % de « petits riches » sous les 5 % de « gros riches », dont le pouvoir d'achat va être amputé de 0,4 % à 0,8 %. Des déséquilibres corrigés en 2019. L'ensemble de la population gagnera alors en pouvoir d'achat, à des degrés différents. « A eux seuls, les 5 % de ménages les plus aisés, et au sein d'eux [...] les 2 % les plus riches, capteraient 42 % des gains à attendre de la mise en place des mesures », souligne l'OFCE.

Bercy conteste ces chiffres. Le ministère des Finances estime que l'OFCE sous-estime de 2 milliards d'euros la baisse d'impôts sur les ménages en 2018. D'abord parce que le centre de recherche impute entièrement la hausse de la fiscalité énergétique (3,7 milliards) sur les ménages alors qu'un tiers (1,2 milliard) sera supporté par les entreprises. Ensuite parce que les prévisions de consommation de tabac retenues par l'OFCE sont supérieures celles du gouvernement, ce qui provoque un écart de 800 millions sur la fiscalité du tabac.

Enfin, les économistes auraient oublié quelques revalorisations de prestations sociales en 2018, comme celles exceptionnelles du complément familial et de l'allocation de soutien familial prévues en avril 2018. Au final, le gouvernement assure que « les ménages les plus modestes verront leur niveau de vie augmenter dès 2018, de 0,9 % pour le premier vingtile, et ne subiront pas une baisse de 0,6 % de leur niveau de vie comme l'indique l'OFCE ».

Bercy assume. Interrogé en marge de ses vœux à Bercy, Bruno Le Maire a revendiqué le choix gouvernemental de [favoriser la création de richesse](#) en baissant la fiscalité du capital, plutôt que de miser sur la redistribution d'une richesse étale. « Dans le fond, nos points de départ sont différents [avec l'OFCE]. Mon point de départ, c'est la création de richesse. Le point de départ de l'OFCE, c'est la redistribution. Je ne crois pas à ce point de départ qui signifie toujours plus de dépenses, toujours plus d'impôts, et au bout du compte une nation qui s'appauvrit collectivement », a commenté le ministre.

Croissance meilleure que prévue en 2018

Lors de ses vœux aux forces vives de la nation, Bruno Le Maire s'est montré confiant sur l'environnement économique pour 2018. « La croissance est solide. Elle devrait approcher les 2 % en 2017, une première depuis 2011. En 2018, nous devrions faire mieux que notre prévision de 1,7 % », a indiqué le ministre de l'Économie, soulignant que le moral des entreprises était au plus haut depuis 10 ans.

[Raphaël Legendre](#)

LE FIGARO – 16/01/2018

8 Les baisses d'impôts seront très limitées en 2018



Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques, les classes moyennes supérieures perdront même en pouvoir d'achat.

Après l'Insee fin décembre, c'est au tour de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) de remettre en question le montant des baisses d'impôts dont profiteront cette année les Français. L'organisme de recherche keynésien, dépendant de Sciences Po et plutôt classé à gauche, estime dans une étude sur le budget 2018 publiée lundi que les ménages ne verront leur pouvoir d'achat progresser que de 200 millions d'euros grâce aux mesures gouvernementales.

Une estimation bien moins généreuse que celle mise en avant par l'exécutif qui met de son côté en avant un gain de 1,5 milliard. Mais le chiffre de l'OFCE est toujours plus favorable que celui de l'Insee, qui table de son côté sur une perte de pouvoir d'achat de 4,5 milliards, en ne prenant cependant pas en compte les revalorisations de prestations sociales.

Les mesures de baisses d'impôts, comme [la réduction de 30 % de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages](#) ou la suppression de l'ISF, ne compenseront donc qu'à peine, en 2018, la hausse de la CSG, des taxes sur les carburants et sur le tabac, insiste l'OFCE. Il faudra surtout attendre 2019 pour que les ménages sentent à plein l'effet des mesures. Le gouvernement a en effet retardé à la fin 2018 la baisse d'une partie des cotisations salariales afin de réaliser plus de 3 milliards d'euros d'économies sur l'année.

Que ce soit en 2018 ou en 2019, les mesures auront des effets très différents selon les revenus. Les 5 % de ménages les plus pauvres verront leur niveau de vie fondre de 60 euros cette année, soit une baisse de 0,6 %. Un chiffre contesté par Bercy, qui table sur un gain de 0,9 %. D'après le Trésor, l'OFCE n'aurait pas pris en compte les revalorisations du complément familial et de l'allocation de soutien familial en avril, ce qui fausserait ses résultats. En revanche, Bercy ne conteste pas que les Français les plus riches seront les principaux gagnants des réformes fiscales. Ils bénéficieront d'un gain de 1730 euros cette année, grâce à la réforme de la fiscalité du capital, soit une hausse de 1,6 % de leur niveau de vie.

Toutefois, même parmi les Français aisés, les effets de la politique d'Emmanuel Macron restent très contrastés. Ainsi, [les classes moyennes supérieures y perdent](#). Rien ne vient compenser pour eux, du moins cette année, toutes les hausses de fiscalité et de textes. Pour les moins bien lotis, cela se traduira par une perte de 490 euros, soit une baisse de 0,8 % de leur niveau de vie.

Consolidation budgétaire

Les mesures fiscales mises en place en 2018 et 2019, relève enfin l'OFCE, «ne sont pas intégralement financées». Le gouvernement n'a en effet mis en place, pour l'instant, qu'une «lente consolidation budgétaire» (les économies dans les dépenses publiques) qui amputera la croissance de 0,2 point en 2018, puis de 0,1 point en 2019. L'objectif est de ne surtout pas baisser la croissance, qui continue d'être alimentée par la politique de baisse des charges des entreprises mise en place sous François Hollande, [notamment via le crédit d'impôt compétitivité emploi \(CICE\)](#). «La politique budgétaire passée donnera au gouvernement le temps de mettre en place ses principales réformes», insiste même l'OFCE.

[Guillaume Guichard](#)

::: ENTREPRISES

LE PARISIEN – 16/01/2018

9 Le nombre de voitures sur les routes pourrait baisser de 25% d'ici 2030



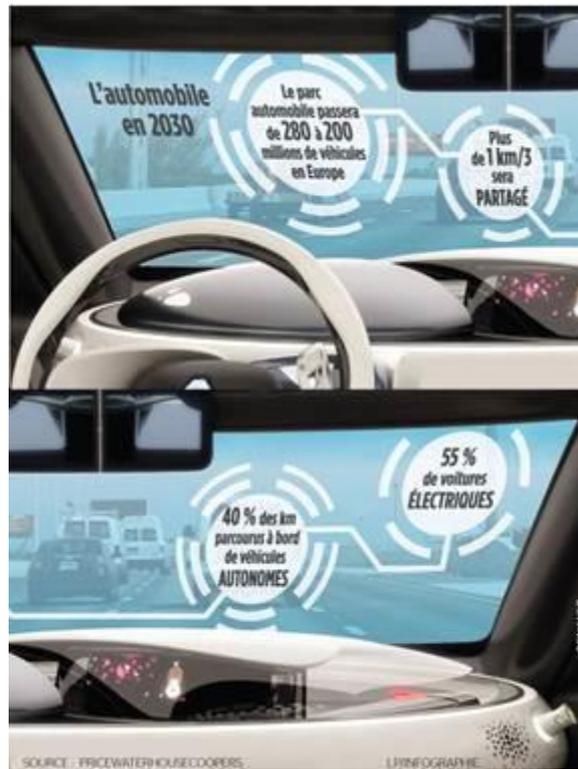
Le nombre de voitures en circulation en Europe et aux Etats-Unis pourrait chuter de 138 millions d'unités,

sur un total de 550 millions, d'ici à 2030, soit une baisse de 25%.

Selon une étude du cabinet PwC que nous dévoilons, le développement de nouveaux usages, dont l'auto-partage, permettra de réduire le parc automobile d'un quart en Europe et aux États-Unis.

Un air plus respirable ? Une circulation plus fluide, même en ville ? Moins [de bouchons](#) pour les départs en vacances ? Tel est l'avenir radieux que nous prédit le cabinet britannique PricewaterhouseCoopers (PwC) dans une étude sur l'avenir de l'automobile publiée ce mardi matin, que nous dévoilons. Avec ce chiffre choc : le nombre de voitures en circulation en Europe et aux Etats-Unis pourrait chuter de 138 millions d'unités — sur un total de 550 millions — d'ici à 2030. Dans le détail, il passerait ainsi de 280 à 200 millions pour notre continent. Et de 270 à 212 millions outre-Atlantique. La raison ? « C'est avant tout dû au développement massif de nouvelles formes de mobilité, et en premier lieu celui de [l'auto-partage](#), explique François Jaumain, associé chez PwC, chargé du secteur automobile. A cette date, plus de 1 km parcouru sur 3 sera partagé. »

Autre point marquant : 40 % de ces mêmes kilomètres se feront à bord de [véhicules autonomes](#). Et plus de la moitié (55 %) des nouveaux véhicules seront [électriques](#). « Le secteur vit actuellement une véritable révolution, continue François Jaumain. D'ici quelques années, les deux principales règles qui prévalent depuis la naissance de l'automobile, à savoir d'une part que la majorité des automobilistes sont propriétaires de leur voiture, et d'autre part qu'ils doivent se trouver derrière le volant pour la conduire, auront en partie disparu. »



Un bond technologique en cours

Les constructeurs automobiles ont-ils pris la pleine mesure de cette révolution ? « C'est la grande question qui empêche de dormir les patrons du secteur, reprend l'expert. Y compris ceux qui se croyaient il y a quelques années encore intouchables du fait de leurs profits colossaux. D'où une volonté aujourd'hui d'aller vers des métiers qui ne sont pas les leurs. » En témoigne par exemple leur présence de plus en plus importante au Consumer Electronics Show (CES) de Las Vegas, le plus grand salon de l'électronique grand public du monde. Il s'agit d'y présenter leurs produits, mais également de prendre le pouls des innovations dans le high-tech. « Nous assistons en effet à un formidable bond technologique dans notre secteur, confirme Jacques Aschenbroich, patron de l'équipementier automobile français Valeo, qui y présentait plusieurs innovations la semaine dernière. Un bond à la fois électrique, connecté et autonome. » Pour les constructeurs, il s'agit donc de ne pas louper le coche. D'autant que, paradoxalement, si le parc automobile va diminuer, le rythme des immatriculations va, lui, au contraire augmenter de près de deux tiers, passant de 14,64 à environ 24 millions d'unités, selon PwC. François Jaumain a l'explication : « L'autopartage va accélérer l'usure des voitures et donc les besoins de renouvellement. »

Renault au mieux de sa forme

« [Une année record !](#) » C'est dans ces termes que Thierry Koskas, directeur des ventes et du marketing du groupe Renault, a dressé lundi le bilan commercial de l'année écoulée. Les quatre marques du groupe (Renault, Dacia, Samsung Motors et la russe Lada, auxquelles s'ajoutera Alpine dès l'année prochaine), ont enregistré une hausse de 8,5% des ventes mondiales de véhicules, à 3,76 millions d'unités, signant ainsi la cinquième année consécutive de croissance.

Très forte progression des ventes dans l'électrique

Le groupe français, deuxième en Europe derrière Volkswagen, réalise ses plus fortes progressions à l'export : dans les régions Asie Pacifique (+17%) et Eurasie (+13,6%). Les ventes bondissent en Iran (+49,3%) et en Inde (+14,9%).

« L'année 2017 se distingue également par une très forte progression de nos ventes dans l'électrique, a encore précisé Thierry Koskas, avec 40 000 Zoé écoulées, grâce aux 400 kilomètres d'autonomie de la deuxième génération. » Un succès qui a même provoqué un retard dans les livraisons aux concessions,

pour cette voiture numéro un des ventes en électrique en Europe, et fabriquée à l'usine de Cléon (Normandie).

Erwan Benezet

LE FIGARO – 16/01/2018

10 Renault n'a jamais commercialisé autant de voitures



Les ventes du constructeur ont progressé de 8,5 % l'an dernier, avec la vente de 3,76 millions de véhicules.

Une performance exceptionnelle. Difficile de qualifier autrement les ventes du groupe Renault en 2017. Le constructeur a vendu 3,76 millions de véhicules l'an dernier, ce qui représente une croissance de 8,5 % (à périmètre constant) par rapport à 2016. C'est un nouveau record pour le constructeur, qui écoule ses véhicules sous cinq marques différentes: Renault, évidemment, Dacia, Renault Samsung Motors (en Corée du Sud), mais aussi le russe Lada (intégré pour la première fois en 2017 après une augmentation de capital qui lui a fait passer le seuil des 50 % du capital) et Alpine (pour sept exemplaires en 2017). Les ventes des membres de l'alliance - les japonais Nissan et Mitsubishi - ne sont pas prises en compte car il s'agit de sociétés distinctes.

Thierry Koskas, directeur commercial de Renault, se félicite d'avoir «atteint tous les objectifs que nous nous étions fixés pour 2017: une hausse des ventes, un renforcement de la marque Renault en Europe et une amélioration de nos parts de marché dans toutes les zones géographiques où nous sommes présents». La hausse des ventes est très claire. Elle est bien supérieure à la progression du marché automobile mondial, qui est de + 2,3 % sur l'ensemble de l'année. Renault profite de son absence des États-Unis, qui ont enregistré une baisse des ventes de 1,8 % l'an dernier. En Chine, le premier marché mondial, la croissance a été plus modeste que lors des années précédentes (+ 2%). Pour autant, le groupe Renault a profité de son implantation récente - en 2016 - pour y doubler ses ventes, à 72.000 véhicules.

Les autres zones géographiques ont enregistré une croissance significative. Et le constructeur français a fait plus qu'en profiter, y gagnant partout des parts de marché, comme le souligne Thierry Koskas. Et les gains ont été enregistrés aussi bien en Europe (+ 0,2 point), Eurasie (+ 1,4 point), Amérique latine et du Sud (+ 0,2 point), Afrique-Moyen-Orient-Inde (+ 0,4 point) et Chine-Asie (+ 0,1 point).

En Europe, l'amélioration de la part de marché provient surtout de l'excellente performance de Dacia (avec des ventes en hausse de 12 %). La marque Renault, qui a largement renouvelé sa gamme, améliore sa position, même si elle est modeste, de 8,14 % à 8,18 %.

Poursuite de la croissance

L'activité commerciale sur le Vieux Continent a été dynamique. Pour autant, «les deux tiers de la croissance ont été réalisés hors d'Europe», précise Thierry Koskas. Le constructeur avait été pénalisé par sa présence en Russie et au Brésil, deux marchés difficiles ces dernières années. Il profite de leur rebond. En Russie, ses deux marques, Renault et Lada, ont vendu 28 % des voitures écoulées en 2017.

Au Brésil, il bénéficie, notamment, de l'excellent accueil fait à [la Kwid](#), sa voiture ultra-low-cost. Plus de 30.000 commandes ont déjà été enregistrées, depuis son lancement en octobre. En 2017, les ventes se sont révélées équilibrées entre l'Europe (51 %) et le reste du monde (49 %).

Le constructeur se veut ambitieux sur l'année qui vient de démarrer. «Nous visons une nouvelle croissance de nos ventes, tirée par l'international, explique Thierry Koskas, avec l'ambition de faire mieux que le marché.» Les prévisions du groupe se fondent sur une progression de 2,5 % des ventes automobiles dans le monde, avec un ralentissement de la croissance en Europe (+ 1%) et une poursuite du rebond en Russie (+ 10%) et au Brésil (+ 5%).

Autre enjeu pour Renault: montrer qu'il ne pousse pas les ventes au détriment des marges. La réponse sera donnée le 16 février, avec la présentation des résultats annuels. En attendant, les acteurs de l'automobile sauront quel est le premier constructeur automobile mondial. La lutte s'annonce serrée entre l'alliance formée par Renault, Nissan et Mitsubishi, l'allemand Volkswagen et le japonais Toyota.

[Emmanuel Eglhoff](#)

LE MONDE – 16/01/2018

11 Pour la ministre de la culture, le maintien de Mathieu Gallet à Radio France n'est pas « acceptable »



Condamné pour favoritisme en tant qu'ancien président de l'INA, M. Gallet a fait appel

« *Les dirigeants d'entreprises publiques ont un devoir d'exemplarité. Un dirigeant d'entreprise publique condamné pour favoritisme, ce n'est pas une situation acceptable*, déclare la ministre de la culture Françoise Nyssen au *Monde*, mardi 16 janvier. *Il appartient à l'intéressé d'en tirer les conséquences, ainsi qu'au Conseil supérieur de l'audiovisuel, légalement compétent.* » Ces propos durcissent fortement la ligne du gouvernement, qui demande désormais indirectement le départ de Mathieu Gallet : l'ancien président de l'Institut national de l'audiovisuel a été condamné à un an de prison avec sursis et 20 000 euros d'amende, lundi 15 janvier.

L'actuel président de Radio France était jugé pour « *favoritisme* », soupçonné d'avoir commandé environ 400 000 euros de prestations à deux sociétés de conseil sans avoir respecté les règles des marchés publics, lorsqu'il présidait l'INA, entre 2010 et 2014. Le parquet [avait requis dix-huit mois de prison avec sursis et 40 000 euros d'amende](#). « *Nous faisons immédiatement appel pour que la cour examine ce dossier avec sérénité et dans le respect des droits de la défense* », a déclaré l'avocat de Mathieu Gallet, Christophe Ingrain.

Changement de ton

De façon préventive, M. Gallet avait exclu de démissionner, dans un entretien au *Monde* réalisé [mi-décembre](#) : « *Mon mandat court jusqu'en mai 2019 et je resterai pleinement investi jusque-là.* »

Le changement de ton de Mme Nyssen est une surprise. Lundi dans la journée, le ministère de la culture avait dans un premier temps évité de prendre position sur le fond : « *C'est d'abord à Mathieu Gallet qu'il revient d'apprécier les éventuelles conséquences de la décision, avait fait valoir au Monde le cabinet de la ministre Françoise Nyssen. La loi donne actuellement au seul Conseil supérieur de l'audiovisuel [CSA] le pouvoir de nommer et de défaire les mandats. Dans ce cadre, toute intervention de l'exécutif serait critiquable.* »

Dans un communiqué diffusé lundi soir, M^{me} Nyssen avait ensuite rappelé son attachement « *au respect des règles de la commande publique et à l'exemplarité des dirigeants des établissements et des entreprises publiques* ».

Jusqu'ici, dans la majorité issue de l'élection d'Emmanuel Macron, l'action de Mathieu Gallet a fait l'objet d'une certaine bienveillance. Les choix budgétaires et les prises de position de l'exécutif ont davantage ciblé le groupe France Télévisions de Delphine Ernotte que Radio France.

Pression de l'exécutif

Selon la loi de novembre 2013 sur l'indépendance de l'audiovisuel public, « *le mandat des présidents (...) peut leur être retiré, par décision motivée* » du CSA, « *à la majorité* ». Mais le Conseil ne devrait pas se pencher sur le cas Gallet avant au minimum mercredi, jour de sa prochaine session plénière. Pour appuyer le maintien de M. Gallet, il pourrait être mis en avant que les faits ne concernent pas Radio France mais l'INA. Par ailleurs, le fait que Mathieu Gallet ait fait appel pourrait inciter le CSA à différer sa décision. Mais le conseil devra désormais composer avec la pression de l'exécutif.

Dans leur plaidoirie, les avocats du président de Radio France avaient tenté d'obtenir la nullité de la procédure : selon eux, la procureure de la République de Créteil, Amélie Cladière, se serait montrée « *partiale* » et aurait commis des erreurs, par exemple en imposant à un personnage public une garde à vue superflue ou en n'interrogeant pas certains acteurs clés. Les avocats ont même porté plainte contre le parquet de Créteil pour violation du secret de l'enquête. Mais jusqu'ici, ils n'ont pas été entendus. La condamnation de M. Gallet « *est une vraie satisfaction* », a jugé Jérôme Karsenti, avocat de l'association Anticor, qui avait porté plainte en 2015 contre la « *gabegie* » des ex-dirigeants de l'INA, Mathieu Gallet et Agnès Saal.

Pour sa défense, Mathieu Gallet avait plaidé la méconnaissance des « *questions de marché public* ». Deux contrats étaient concernés. Le premier avait été signé avec le cabinet de conseil Roland Berger en 2013, pour accompagner à l'INA la fusion des directions des archives et du dépôt légal. Un premier marché a été passé avec appel d'offres, mais il a été suivi d'un avenant puis d'un « *marché complémentaire* », pour un montant total de 290 000 euros. Selon l'accusation, M. Gallet a « *saucissonné* » le marché pour éviter de lancer un « *appel d'offres européen* » et pour le confier à Roland Berger, qui avait déjà travaillé pour l'INA en 2010.

Le second contrat n'avait, lui, pas fait l'objet d'une mise en concurrence. Il s'agissait de prestations payées mensuellement à Balises, la société du consultant Denis Pingaud, pour un total de 130 000 euros, supérieur au seuil pour les appels d'offres. M. Gallet a justifié le choix d'un conseiller qu'il connaissait et a assuré que « *les équipes en place* » n'avaient pas demandé la mise en concurrence de ce contrat. « *Cela a été fait* » à Radio France, où une société de M. Pingaud a également obtenu un contrat, a précisé M. Gallet.

« Risqué » de demander sa tête

La réaction des syndicats de Radio France sera scrutée. Lundi, Philippe Ballet, président de l'UNSA, ne demandait pas le départ de M. Gallet : « *Doit-il démissionner ? Non, vu qu'il a fait appel.* » L' élu regrette toutefois que « *la décision conteste un peu la légitimité du président à la tête de Radio France, à un moment où la relation et le rapport de force avec la tutelle sont importants* » en raison de la future réforme de l'audiovisuel public. Un autre employé syndiqué estime à titre personnel que M. Gallet devrait démissionner mais juge « *risqué* » de demander sa tête, vu les réformes à venir.

La procédure de renouvellement du mandat de M. Gallet devrait, en principe, être enclenchée à la fin de 2018, mais l'exécutif envisage, auparavant, de changer le mode de nomination pour le confier au conseil d'administration des entreprises concernées. De plus, le gouvernement n'exclut pas de créer une structure pilotant à la fois Radio France et France Télévisions, ce qui supposerait de nommer un dirigeant unique dès le courant de 2018.

Par [Alexandre Piquard](#)

LES ECHOS – 16/01/2018

12 Electricité : vers une hausse surprise du tarif d'EDF



A fin septembre, 26,8 millions de sites résidentiels et 3,3 millions de « petits professionnels » sont clients des tarifs réglementés d'EDF.

+ VIDEO. La Commission de régulation de l'énergie propose une hausse moyenne de 0,7 % hors taxe du tarif réglementé. Une augmentation liée aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

Surprise ! Alors que le tarif réglementé de l'électricité est traditionnellement révisé une fois par an en août, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a proposé lundi au gouvernement (qui a trois mois pour s'y opposer) une hausse significative du tarif régulé appliqué par EDF à ses clients. « *Le mouvement proposé occasionne une hausse de +0,7 % en moyenne des tarifs réglementés de vente hors taxes pour les consommateurs aux tarifs bleus résidentiels et de +1,6 % en moyenne pour les consommateurs aux tarifs bleus non résidentiels* », indique le régulateur dans sa délibération.

30 millions de clients

A fin septembre, 26,8 millions de sites résidentiels et 3,3 millions de « petits professionnels » sont clients des tarifs réglementés d'EDF. Pour les ménages, la hausse s'établirait entre +0,4 % pour les abonnés au tarif « heures pleines-heures creuses » et +1,4 % pour ceux abonnés au tarif de base. Pour les petits professionnels, elle serait, respectivement, de +1,2 % à +1,9 %.

Ce mouvement tarifaire est lié à une disposition législative récente (la loi sur la fin des hydrocarbures) qui réforme le mode de calcul du tarif de transport de l'électricité et impose donc sa révision. « *Et à partir du moment où on fait un mouvement, on regarde toutes les composantes du tarif* », indique-t-on chez le régulateur. Or un poste de coût augmente significativement en ce début d'année : celui des certificats d'économies d'énergie (CEE).

Coûts commerciaux d'EDF

Le calcul du tarif réglementé tient en effet compte des coûts commerciaux d'EDF, et notamment des dépenses de l'électricien public pour remplir ses obligations d'économies d'énergie chez ses clients : distribution d'ampoules LED gratuites, aide aux travaux d'efficacité énergétique, prime au changement de chaudière, etc.

Le montant de ces dépenses est confidentiel, car jugé commercialement sensible, mais, selon les données publiées par la CRE, EDF prévoit de dépenser près de 650 millions d'euros pour les CEE cette année, un montant plus que doublé par rapport à l'an dernier. Depuis le 1er janvier, les obligations des fournisseurs d'électricité en matière d'économies d'énergie ont de fait doublé. « *Il faut collecter deux fois plus de CEE sur un marché qui va se tendre, donc il y a un effet volume et un effet prix* », note-t-on à la CRE.

EN VIDEO. Electricité : vers une hausse surprise du tarif d'EDF // <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/0301153942151-electricite-vers-une-hausse-surprise-du-tarif-dedf-2145059.php>

Véronique Le Billon

LE FIGARO – 16/01/2018

13 Bure : l'Autorité de sûreté nucléaire favorable à l'enfouissement profond, sous conditions



L'ASN reconnaît des progrès dans le projet de stockage souterrain des déchets nucléaires Cigéo, mais elle exige une option plus sûre pour stocker les colis radioactifs anciens piégés dans des bitumes qui représentent 20% du volume.

Le stockage des déchets radioactifs les plus dangereux à proximité du village de Bure, dans la Meuse, est une bonne option, mais... Ainsi pourrait se résumer l'avis de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), le gendarme du secteur, qui a examiné le projet de Centre industriel de stockage géologique (Cigéo) visant à enterrer les déchets nucléaires de moyenne activité à vie longue et les déchets hautement radioactifs dans une grotte artificielle, à 500 mètres de profondeur.

«Cigéo a atteint dans son ensemble une maturité technique satisfaisante au stade du dossier d'options de sûreté», explique l'ASN dans un [communiqué](#). Mais le gendarme français du nucléaire, après avoir été aidé dans son avis par les ingénieurs de l'IRSN (Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire), son bras technique, et par des experts de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique), émet des réserves. «Les principaux compléments demandés portent sur la justification de l'architecture de stockage, le dimensionnement de l'installation pour résister aux aléas naturels, la surveillance de l'installation et la gestion des situations post-accidentelles», précise le communiqué de l'ASN.

40.000 fûts coulés dans des bitumes

Surtout, 40.000 colis de déchets nucléaires coulés dans une matrice de bitume (une pratique courante jusque dans les années 1990) posent un risque d'incendie. Ces colis, qui représentent environ 20% du volume des déchets à enterrer, ne pourront pas être stockés en l'état. De ce fait, le dossier d'option de sûreté doit proposer des solutions «avant la demande d'autorisation que l'Andra (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, l'organisme en charge du projet Cigéo, NDLR) prévoit de déposer en 2019».

Plusieurs solutions sont envisageables: traiter les fûts de déchets en surface pour éviter qu'ils ne prennent feu quand ils seront enterrés. Sinon, il faudra repenser le conditionnement de ces déchets. Ou encore, si aucune solution satisfaisante n'est trouvée, il faudrait les exclure du projet d'enfouissement de stockage de déchets, pour ne pas rater le créneau prévu pour la demande d'autorisation du site, dans un peu plus d'un an. «Si ce sujet n'est pas traité de manière satisfaisante, le stockage de ces déchets ne sera pas autorisé par l'ASN», prévient le président de l'autorité Pierre-Franck Chevet, [dans un entretien au Monde](#). Mais est-ce que Cigéo serait viable, s'il fallait trouver une autre solution pour un cinquième des colis radioactifs?

[Marc Cherki](#)

::: SOCIAL

LE PARISIEN – 16/01/2018

14 Contrats aidés : Muriel Pénicaud veut «démontrer que nul n'est inemployable»



Paris (Ville), lundi. Muriel Pénicaud et Jean-Marc Borello préfèrent des contrats aidés moins nombreux mais mieux ciblés

et permettant une insertion durable dans le monde du travail.

Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, et Jean-Marc Borello, président du groupe SOS, présentent les grandes lignes du rapport sur la réforme des contrats aidés.

Les contrats aidés ? Ce n'est pas « l'alpha et l'oméga de la politique de l'emploi », [a lancé mi-novembre Emmanuel Macron](#) aux élus locaux, qui dénonçaient la [baisse des contrats subventionnés par l'Etat](#) (310 000 en 2017, contre 457 000 en 2016). Pour 2018, l'objectif est de 200 000 nouveaux emplois aidés, exclusivement dans le secteur non marchand. Moins nombreux donc, mais mieux ciblés et plus efficaces. C'est la philosophie du rapport remis ce mardi à la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, intitulé « Donnons-nous les moyens de l'inclusion ». Son auteur Jean-Marc Borello, surnommé le Bill Gates du social, est président du groupe SOS (numéro un européen de l'économie sociale et solidaire) et aussi celui qui murmure à l'oreille... d'Emmanuel Macron.

Vous avez commandé en septembre un rapport sur l'insertion des personnes les plus en difficulté. Sont-elles les oubliées de votre politique ?

Muriel Pénicaud. Aujourd'hui, la croissance repart de manière robuste, mais elle n'est pas inclusive par nature. Les personnes les plus éloignées de l'emploi n'en profiteront pas forcément. Or, 1,4 million de [chômeurs](#) cherchent un emploi depuis plus de deux ans et 1,3 million de jeunes ne sont ni en formation ni en emploi. La croissance ne peut pas tout. Si nous n'avons pas une action vigoureuse, il n'y aura pas d'accès à l'emploi pour ces publics.

Pourquoi avoir choisi Jean-Marc Borello pour mener cette mission ?

M.P. C'est une grande figure de l'économie sociale et solidaire. Il a commencé comme éducateur spécialisé, et nos parcours se sont croisés. Quand il s'occupait de l'insertion des jeunes, j'ouvrais une

des premières missions locales dédiées aux moins de 25 ans. Je connais son franc-parler. Je ne voulais pas d'un rapport insipide, mais des propositions ambitieuses et opérationnelles.

Quelles sont ces propositions ?

M.P. Le rapport sera remis ce mardi après-midi. J'annoncerai plusieurs orientations, dont la transformation des [contrats aidés](#) afin qu'ils soient plus efficaces. Premier grand changement : on va sélectionner les employeurs — associations et collectivités locales. Pour bénéficier de ce dispositif unique baptisé Parcours emploi compétences, ils devront mettre en œuvre tout ce qui permet de s'insérer durablement, à savoir un triptyque : emploi, formation et accompagnement personnalisé. Je veux que l'on sorte des politiques publiques qui se contentent de mettre les gens dans des cases. Ma conviction est que nul n'est inemployable.

Est-ce aussi votre avis en tant qu'homme de terrain ? N'est-ce pas un peu démagogique ?

Jean-Marc Borello. Non, depuis quarante ans, j'ai vu des gens qui avaient accumulé toutes les difficultés — des toxicomanes, des personnes malades, des multirécidivistes, des migrants —, à qui on offrait une chance et qui s'en sortaient. Mais cela demande plus d'engagement. C'est ce qui ressort aussi de ma mission. J'ai rencontré plus de 400 personnes. Toutes le disent : on peut insérer tout le monde. Et toutes font le même constat : cela dépend davantage de la capacité des employeurs que de celle des gens aidés. Ceux qui s'inscriront dans cette logique d'engagement — des associations ou des collectivités —, seront « habilités » à rentrer dans le dispositif. Insérer durablement les gens, c'est un métier. Ça s'apprend, et il faut avoir un projet inclusif qui réponde aux trois exigences : mise en situation de travail, accompagnement et formation professionnelle.

Quelles sont les failles de la lutte contre l'exclusion menée jusqu'à présent ?

J.-M.B. Le manque d'accompagnement et surtout de formation. 36 % seulement des personnes en contrat aidé en avaient une, en moyenne de trois heures par mois... L'autre défaillance tient à ce qu'on a voulu appliquer la même chose partout. A Mayotte, en Ile-de-France ou dans la Creuse, la situation n'est pas la même. Il faut faire du sur-mesure, comme l'on bien compris l'association Mosaik RH (NDLR : cabinet de recrutement spécialisé dans la promotion de la diversité), le chef Thierry Marx avec Cuisine Mode d'emploi ou encore les Epide (un dispositif pour les jeunes déscolarisés).

Toutes les bonnes volontés peuvent-elles suffire à dessiner une politique nationale ?

M.P. Il n'y a pas de baguette magique. Il faut une mobilisation de tous les employeurs concernés, mais aussi celle de tous les ministères. Pas seulement celui du Travail, par exemple le ministère des Armées a déjà montré sa capacité d'intégration, il y en a d'autres. Le service civique a été aussi une surprise. Alors qu'il n'était pas conçu à l'origine pour être « inclusif », il s'est révélé très efficace.

L'objectif est ambitieux. Le budget sera-t-il à la hauteur ?

J.-M.B. Ce n'est pas parce qu'on dépense plus, qu'on fait mieux. Ce serait se moquer des Français et des gens dont on veut s'occuper que de faire croire cela.

M.P. Ça a d'ailleurs été un des défauts des politiques menées par le passé. L'argent ne fait pas tout. Nous voulons engager une transformation profonde et cela commence par changer le regard sur les personnes les plus éloignées de l'emploi. C'est un élément clé de la réussite. Avec l'engagement des employeurs et leur « employeurabilité » qui s'inséreront dans les Parcours emploi compétences, qui remplaceront les contrats aidés, nous aurons des résultats. Pas question de jouer la politique du chiffre, ni d'afficher des résultats statistiques qui ne recouvriraient aucune réalité. Notre ambition sera de démontrer dans les deux années qui viennent que personne n'est inemployable.

Propos recueillis par Séverin Cazes et Catherine Gasté

::: POLITIQUE

LES ECHOS – 16/01/2018

15 Réforme de l'apprentissage : les régions prêtes à des concessions



Hervé Morin, le président de Régions de France a été reçu lundi à Matignon.

Les représentants des régions ont été reçus lundi par le Premier ministre et ont assoupli leurs positions.

« *Les fils du dialogue sont renoués.* » Près d'un mois après avoir [claqué la porte de la concertation sur la réforme de l'apprentissage](#), les représentants des régions sont sortis plutôt optimistes de leur rencontre, ce lundi, avec le Premier ministre, Edouard Philippe. « *Le principe du maintien d'un pilotage public a été acté* », s'est félicité Hervé Morin, le président de l'association Régions de France, par ailleurs à la tête de la Normandie, même s'il y a encore loin de la coupe aux lèvres.

La pomme de discorde porte sur des questions de gouvernance. Pour faire de l'apprentissage une voie d'excellence, l'exécutif prône de passer d'un système administré à un système d'offre et de demande, financé par [une taxe nationale d'alternance « new look » empruntant un circuit unique](#). Ce qui, in fine, revient à en confier le pilotage aux branches professionnelles et non plus aux régions, furieuses à l'idée de perdre une compétence historique.

Loi de l'offre et de la demande

Concrètement, le projet prévoit que l'ouverture (ou la fermeture) des centres de formation d'apprentis (CFA), ne sera plus dépendante d'autorisations publiques, quelles qu'elles soient. En lieu et place, c'est l'offre et la demande qui prévaudront. En clair : une branche ou un organisme consulaire pourrait ouvrir un CFA selon ses besoins. Et chaque CFA toucherait une certaine somme - arrêtée selon un référentiel national - par apprenti et pour le métier visé dès lors qu'il est en contrat avec une entreprise.

Opposées à ce système dès le départ, les régions semblent s'y être ralliées, fort d'avoir obtenu de l'amender : le coût d'une formation pourrait être augmenté pour des CFA situés dans des zones rurales ou défavorisées, plus difficiles à remplir. Il y va d'un aménagement harmonieux de leurs territoires pour éviter sinon que les CFA fleurissent surtout près des lycées professionnels dans lesquels les régions investissent lourdement, a argumenté Hervé Morin.

« *Nous avons bien avancé avec les régions* », a confirmé la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, lors de ses vœux aux acteurs économiques et sociaux, également lundi. De là à ce qu'elles conservent un droit de veto, comme Hervé Morin semble le considérer pour acquis, sur la vie des CFA, c'est une autre histoire. « *On en discute* », affirme-t-on dans l'entourage de la ministre, pas convaincu que laisser un brin de régulation publique aille de pair avec aménagement du territoire.

Alain Ruello

L'OPINION – 16/01/2018

16 A Calais, Macron face à la loi de la jungle



Depuis vingt ans, Calais est un des symboles de la crise migratoire en Europe. C'est là qu'Emmanuel Macron a choisi de défendre sa politique controversée sur l'asile et l'immigration. Etat des lieux

Emmanuel Macron effectue mardi sa première visite à Calais, quelques semaines avant la présentation en Conseil des ministres du projet de loi sur l'asile et l'immigration porté par le ministre de l'Intérieur Gérard Collomb. Le Président est également attendu jeudi à Londres pour négocier avec le gouvernement britannique un effort financier supplémentaire et un engagement à accueillir davantage de réfugiés, en particulier des mineurs isolés.

Pour la deuxième fois en moins d'un an et demi, le président de la République se rend à Calais. François Hollande en septembre 2016, Emmanuel Macron ce mardi : si les titulaires de la fonction changent, la ville reste bien malgré elle le symbole de la crise migratoire que les gouvernements successifs promettent de résoudre. Solidement ancrée face à la Grande-Bretagne, destination dont l'attrait ne faiblit pas, la capitale du Calais concentre depuis des années tous les problèmes que posent les migrations dans les zones frontalières. Ce qui en fait le lieu le plus propice aux annonces pour les responsables politiques.

Après un défilé des principaux candidats à la primaire des Républicains, François Hollande y avait fait connaître son intention de démanteler totalement la « jungle », ce camp de fortune installé depuis le début des années 2000 sur une lande située non loin du tunnel sous la Manche et du port. Emmanuel Macron, lui, vient y défendre le futur projet de loi sur l'asile et l'immigration qui a suscité [un bras de fer très tendu avec le monde associatif](#) et des inquiétudes [jusque dans la majorité](#). Entre-temps, [la destruction du camp](#) où vivaient dans des conditions déplorables près de 6 500 personnes a été menée à bien. « Il n'y a plus aujourd'hui ni de bidonvilles ni de campements organisés », se félicite d'ailleurs le ministère de l'Intérieur.

La place Beauvau, dont la doctrine a consisté jusqu'à présent à éviter à tout prix les « points de fixation », juge donc que la situation s'est améliorée à Calais où migrants et réfugiés ne seraient plus que 350, un chiffre en baisse d'après le comptage du ministère. [La maire LR de la ville, Natacha Bouchart](#), a de son côté affirmé lundi sur RMC qu'il y aurait encore « entre 400 et 600 migrants » sur le territoire de la commune. Les associations qui leur viennent en aide fournissent une fourchette encore plus élevée. « Rien qu'à Calais, il y a entre 600 et 700 personnes, dont environ une centaine de mineurs non accompagnés », indique Brice Benazzouz, coordinateur général de Médecins du monde dans la région. Même estimation pour l'association L'Auberge des migrants selon laquelle ils seraient entre 500 et 600 à Calais.

Crise sanitaire. Si le nombre de migrants a considérablement diminué, [les problèmes n'ont pas pour autant disparu avec la « jungle »](#). « Le démantèlement nous a soulagés en termes de volume mais pas en termes de délits permanents », a une nouvelle fois dénoncé Natacha Bouchart. Pour la maire, les quelques centaines de personnes restantes sont des irréductibles qui ont refusé la prise en charge de

l'Etat pour tenter le passage vers l'Angleterre plutôt qu'une demande d'asile en France. Ces derniers « mettent leur vie en danger et celles des Calaisiens », assure-t-elle. Le ministère de l'Intérieur reconnaît que « la situation reste fragile », mais constate « une nette amélioration de l'ordre public » grâce à la mobilisation de « 1 130 policiers et gendarmes » dans toute la région.

Le long de l'autoroute A16 qui file vers les ports de Calais et Dunkerque, les candidats au passage clandestin sont pourtant toujours là, même si le nombre de décès dans des accidents avec des camions a sensiblement diminué. Quatre migrants ont perdu la vie en 2017 dans le Pas-de-Calais (dont un Afghan d'une quinzaine d'années en décembre) contre 14 en 2016 et 18 en 2015, d'après les chiffres fournis par la préfecture. Pour les associations, la crise est avant tout sanitaire et, loin de se restreindre à la seule ville de Calais, concerne toute la région, voire le littoral dans sa globalité.

Pour éviter la reconstitution de camps tout en assurant la mise à l'abri des personnes aujourd'hui à la rue, le gouvernement a parié sur l'ouverture de sept centres d'accueil et d'examen des situations (CAES), notamment dans les Hauts-de-France. « A Calais, plus de 400 personnes ont pu ainsi y accéder », affirme le ministère de l'Intérieur qui va désormais créer 200 places supplémentaires dans chaque région, soit 2 600 à l'échelle nationale, dont 1 300 devraient être opérationnelles « d'ici au 31 janvier ». Sauf que ces structures ne sont pas des centres d'hébergement d'urgence, à l'image du gymnase réquisitionné jusqu'à la fin du mois de mars par [Damien Carême, le maire écologiste de Grande-Synthe, une commune de la banlieue de Dunkerque](#).

Disparités. « La capacité initiale est de 100 personnes mais le gymnase en accueille 200, sans compter la centaine qui reste dehors faute de place, décrit Brice Benazzouz. Ceux-là n'ont pas d'accès à l'eau et aucune institution ne s'implique pour leur accès aux soins ». La disparité des situations suivant les endroits inquiète également l'humanitaire. Si la mairie de Grande-Synthe a ouvert un gymnase, les associations ont dû faire pression pour obtenir en novembre le déclenchement anticipé du plan grand froid à Calais. Près de 270 places d'hébergement d'urgence peuvent être ainsi ouvertes mais uniquement pour la nuit et selon le bon vouloir de la préfecture.

En revanche, si le tribunal administratif de Lille [a enjoint cet été les autorités à mettre en place des points d'eau à Calais](#), ce n'est pas le cas à Grande-Synthe ! « On entend des témoignages de personnes qui ont puisé de l'eau dans un lac pour faire du thé », dénonce Brice Benazzouz.

S'ils ne regrettent en aucun cas la « jungle », les acteurs associatifs soulignent tous que la situation à Calais ne pourra s'arranger sans une politique nationale puisque, depuis la Belgique ou même Cherbourg, [les migrants trouveront un autre point de départ vers la Grande-Bretagne](#). « Les erreurs commises par le gouvernement à Calais et à Grande-Synthe sont la conséquence de beaucoup [d'accords problématiques, notamment ceux du Touquet avec la Grande-Bretagne](#) mais aussi le règlement de Dublin qui gère le droit d'asile en Europe », souligne Loan Torondel, de L'Auberge des migrants. Alors qu'Emmanuel Macron est attendu jeudi à Londres, le gouvernement britannique a rétorqué qu'il avait déjà amélioré ses dispositifs de soutien à la France...

Emmanuel Macron et Gérard Collomb, chacun dans son rôle :

<https://www.lopinion.fr/edition/politique/emmanuel-macron-gerard-collomb-chacun-dans-role-141489>

Paris souhaite une solution rapide sur la réforme européenne du droit d'asile :

<https://www.lopinion.fr/edition/international/paris-souhaite-solution-rapide-reforme-europeenne-droit-d-asile-141513>

[Raphaël Proust](#)

LE PARISIEN – 16/01/2018

17 LR : pourquoi Juppé tourne le dos à Wauquiez



Blavozy (Haute-Loire), le 22 juin 2016. Candidat à la primaire de la droite, Alain Juppé était en meeting sur les terres de Laurent Wauquiez.

L'ex-Premier ministre a annoncé lundi qu'il ne paierait pas sa cotisation 2018, s'éloignant encore un peu plus d'un parti qu'il juge trop droitier et eurosceptique.

« Et ça durer encore longtemps, son petit numéro ? S'il veut partir, qu'il le fasse une bonne fois pour toutes ! Ça aurait au moins le mérite de la clarté », s'étrangle une élue LR de Paris. En attendant, le petit jeu du chat et de la souris entre Alain Juppé et les Républicains se poursuit. Depuis Bordeaux, où il adressait ses vœux à la presse, l'ancien candidat à la primaire de la droite [a déclaré lundi](#) qu'il ne paierait pas sa cotisation LR en 2018. « Je prends du recul et je vais observer. Notamment dans la perspective des élections européennes de 2019 », a-t-il fait savoir. Pas vraiment un départ, donc, mais le maire de Bordeaux continue sa lente prise de distance avec ce parti qu'il a présidé du temps de l'UMP, de 2002 à 2004.

La nouvelle n'a en tout cas étonné personne, y compris dans ses propres rangs. « Cela fait des semaines qu'il se tâtait. C'est tout sauf une surprise. Il aurait même pu le faire pendant la campagne pour la présidence du parti, avant décembre, mais cela aurait été délicat vis-à-vis de Maël de Calan (*NDLR : candidat malheureux à ce scrutin*), [dont il est très proche](#) », souffle un ami de longue date.

La ligne du parti soumise à débat

Juppé, qui jure par ailleurs qu'il ne rejoindra pas LREM, se donne le droit de reprendre une carte plus tard. Mais cette prise de distance sonne comme un ultime avertissement à l'égard du nouveau patron des Républicains. L'ancien Premier ministre lui reproche sa ligne eurosceptique. « Faux procès ! tonne un proche de Wauquiez. Il n'y a pas le moindre point de désaccord entre ce que pense Alain Juppé et ce qu'a pu dire Laurent au cours des derniers mois sur l'Europe. »

Trésorier des Républicains, Daniel Fasquelle ne comprend pas non plus ces attaques régulières : « Il dénonce la ligne européenne du parti, sauf que cette question n'est absolument pas tranchée en interne. Je suis moi-même, comme lui, un farouche partisan de la construction européenne, et ce n'est pas pour cela que je m'en vais. On aurait tous gagné à ce qu'il débattre à nos côtés. »

D'autant qu'un conseil national de LR sera programmé en juin, avec pour thème... la question européenne. « Et puis si les gens partent, et qu'il n'en reste plus que quelques-uns, ce n'est pas la bonne manière de faire vis-à-vis d'une formation politique héritière d'une longue histoire et qui a vécu des moments très difficiles », renchérit pour sa part Eric Woerth.

Une défaite mal digérée ?

L'Europe, comme la ligne très à droite de Wauquiez, ne seraient même, selon les partisans de ce dernier, qu'une excuse pour justifier cette mise à l'écart. « Alain Juppé a aussi révélé qu'il n'avait déjà pas payé sa cotisation en 2017. Or, à l'époque, Laurent n'était pas encore aux commandes. C'est donc bien la preuve que le vrai problème de Juppé, ce n'est pas Wauquiez, mais son crash à la primaire de la droite qu'il n'a jamais digéré. » persifle un cadre.

Reste que cette nouvelle tombe mal pour le nouveau patron des Républicains, [qui peine à rassembler toutes les tendances de sa famille](#). Surtout à quelques jours du conseil national de la Mutualité, le 27 janvier, prévu pour consacrer le début de son règne.

Olivier Beaumont

::: INTERNATIONAL

LE FIGARO – 16/01/2018

18 Carillion, faillite géante dans le BTP britannique



Le numéro deux du secteur devait construire une ligne de TGV entre Londres et Manchester et Leeds.

C'est l'une des plus grosses faillites d'entreprises britanniques. Le géant du BTP et de la sous-traitance Carillion [a été placé lundi en liquidation](#), croulant sous une montagne de dettes. Carillion est le numéro deux britannique de la construction, avec un chiffre d'affaires de 5,2 milliards de livres (5,8 milliards d'euros) en 2016. Il emploie 43.000 personnes dans le monde, dont près de 20.000 au Royaume-Uni. C'est l'un des trois acteurs, aux côtés de l'anglais Kier [et du français Eiffage](#), sélectionnés pour la construction de la ligne ferroviaire à grande vitesse HS2 entre Londres et Manchester et Leeds.

Tours, bibliothèques, hôpitaux, stades, ponts... C'est un spécialiste des grands projets. Il réalise en outre un tiers de son chiffre d'affaires dans la sous-traitance d'activités publiques: au travers de 450 contrats, il gère la moitié des prisons du pays, cantines scolaires et hospitalières ou casernes militaires.

La société a choqué les marchés en publiant un avertissement sur ses résultats en juillet, ce qui avait entraîné la chute de 39 % de sa valeur boursière. Deux autres alertes ont suivi à l'automne. Des retards sur plusieurs projets, dont un hôpital à Liverpool, un autre près de Birmingham et un pont à Aberdeen, ont entraîné une dérive des coûts. Face à un passif de 1,5 milliard de livres (1,68 milliard d'euros), les banques ont refusé de remettre au pot. Une réunion d'urgence ce week-end avec le gouvernement a échoué à trouver une solution. L'entreprise espérait 20 millions de garanties publiques. «On ne peut pas attendre de l'État britannique qu'il sauve Carillion», a justifié un porte-parole de la première ministre, Theresa May, s'engouffrant dans les pas de l'opposition qui avait mis en garde contre un sauvetage par les contribuables. Les contrats de gestion de service public pourraient en revanche être repris en direct par l'État. Une nouvelle réunion de crise ministérielle sur les conséquences de la faillite s'est tenue lundi après-midi.

«Sous-traitants douteux»

Le gouvernement est sur la sellette pour avoir continué à attribuer à Carillion quelque 2 milliards de livres de chantiers publics malgré l'annonce de ses difficultés, dont celui de la construction de la ligne HS2. Son président, Philip Green, occupait par ailleurs un rôle de conseiller de Theresa May. Pour le secrétaire général du syndicat GMB, Rehana Azam, cette faillite «souligne l'échec complet d'un système qui a mis nos services publics entre les mains de sous-traitants douteux motivés par les profits». Une enquête parlementaire va se pencher sur ces pratiques et les «leçons à tirer de l'effondrement de Carillion».

L'autorité de tutelle Financial Reporting Council pourrait de son côté déclencher une enquête sur les failles des procédures d'audit. L'organisme patronal Institute of Directors déplore un «manque de gouvernance efficace» chez Carillion. Il met en cause la responsabilité du conseil d'administration et des actionnaires. Salaires et bonus débridés, frénésie d'acquisitions de concurrents, prix cassés pour remporter des contrats et audit défaillant ont conduit à la situation. Un liquidateur a été nommé pour sauver ce qui peut l'être, assisté de PricewaterhouseCoopers, sans même passer par la case du redressement judiciaire.

[Florentin Collomp](#)

LE MONDE – 16/01/2018

19 Manifestations en Grèce après le vote de nouvelles réformes



Le plan voté lundi doit permettre de sortir du plan de sauvetage européen, qui maintient le pays à flot depuis 2015.

Les députés grecs ont adopté, lundi 15 janvier, un nouveau train de réformes exigées par les créanciers du pays, touchant notamment aux domaines de l'énergie et du travail, en dépit de débrayages et manifestations qui ont provoqué d'énormes embouteillages à Athènes.

Cette loi fourre-tout ouvre certaines professions jusqu'alors verrouillées, restructure les allocations familiales et relève de 33 % à plus de 50 % le seuil de voix qu'il faudra avoir dans le personnel d'une entreprise pour appeler à la grève. Les chefs d'entreprise et les créanciers internationaux espèrent que cette mesure limitera la fréquence des grèves et améliorera la productivité, qui est en Grèce inférieure de 20 % à la moyenne de l'Union européenne.

Parmi la centaine d'autres mesures contenues dans ce texte figure également la vente aux enchères en ligne forcée de biens, notamment immobiliers, appartenant à des débiteurs dont les créances ne semblent pas recouvrables.

Le projet a été adopté en début de soirée par 154 « oui » contre 141 « non » et cinq absents, alors que plus de 6 000 personnes ont manifesté dans la capitale contre les réformes au cours de la journée, a précisé la police. Certains manifestants ont jeté de la peinture et des pavés en direction de la police antiémeute qui protégeait le Parlement. La police a répliqué avec des gaz lacrymogènes. Aucune arrestation n'a eu lieu. « *Le Parlement ne devrait pas approuver de telles mesures. Le gouvernement doit revenir dessus. Ils nous ont épuisés* », déclarait une manifestante de 55 ans, Georgia Koutsoukou.

« Accélérer la sortie du pays du plan de sauvetage »

Le premier ministre, Alexis Tsipras, élu en 2015 sur le programme de gauche radicale de son parti Syriza, a rejeté fermement devant les députés les critiques émanant notamment des syndicats, selon lesquelles le gouvernement était prêt à limiter les grèves. « *Les grèves ne sont ni abolies ni menacées par ce gouvernement* », a-t-il martelé.

Ce train de mesures est voté dans la dernière ligne droite, espère Athènes, du troisième programme d'aide reçu par le pays depuis 2010. Ce programme, lancé à l'été 2015 sous l'égide de l'Union européenne, mais pas du FMI, contrairement aux deux premiers, court jusqu'au mois d'août. Athènes espère alors être en mesure de se financer à nouveau entièrement sur les marchés. « *Le vote d'aujourd'hui sera crucial pour accélérer la sortie du pays du plan de sauvetage dans sept mois* », a déclaré M. Tsipras.

Transports perturbés

La grève de lundi, à laquelle appelaient de nombreux syndicats, a créé d'énormes embouteillages dans Athènes, en raison de la fermeture des transports publics. La grève des contrôleurs aériens a également perturbé les vols.

La Grèce a connu une cinquantaine de grèves de ce type depuis 2010, à la suite des mesures d'austérité imposées par les créanciers en échange des plans de sauvetage de plusieurs centaines de milliards d'euros au total, concédés par l'Union européenne, le Fonds monétaire international et la Banque centrale européenne.

Après le vote de lundi, Athènes espère que les ministres des finances européens approuveront le 22 janvier le versement d'au moins 4,5 milliards d'euros d'aide.

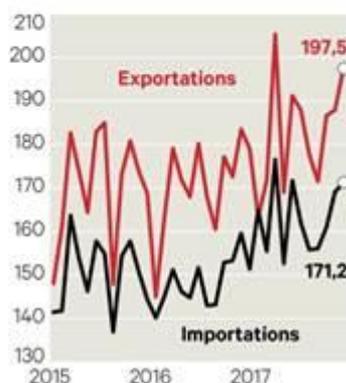
Le vote a également marqué la fin d'une pratique vieille de plusieurs décennies : les 300 législateurs, appelés un par un dans l'ordre alphabétique, devaient dire oui ou non à l'appel de leur nom. Une procédure qui prenait au moins une heure, à chaque fois. Désormais, ils voteront simultanément par système électronique.

LES ECHOS – 16/01/2018

20 L'Union européenne accroît ses excédents commerciaux avec les Etats-

Le commerce de la zone euro avec le reste du monde

En milliards d'euros



Le Top 5 des pays destinataires des exportations

Exportation, en millions d'euros, de janv. à nov. 2017



Des balances commerciales très contrastées dans les pays de l'Union européenne

Balance commerciale de janvier à novembre 2017

En milliards d'euros



* de janvier à octobre

• LES ECHOS • / SOURCES : BLOOMBERG, EUROSTAT

Avec 166 milliards d'euros pour les onze premiers mois de 2017, l'Allemagne, grâce notamment à son port de Hambourg,

reste le principal pays européen excédentaire sur le plan commercial.

Sur les onze premiers mois de l'année, l'Union européenne a renforcé sa position aux Etats-Unis, son premier partenaire commercial. L'Allemagne reste le champion européen des échanges extérieurs.

Donald Trump va pouvoir [tempêter une fois de plus](#). Premier partenaire commercial de l'Union européenne sur le plan des exportations, les Etats-Unis ont encore accru leurs achats de produits européens l'an passé. C'est l'un des enseignements des [statistiques sur le commerce](#) publiées lundi par Eurostat. Sur les onze premiers mois de 2017, les exportations vers les Etats-Unis ont atteint 343,6 milliards d'euros contre 332,8 milliards sur la même période de 2016. Lot de consolation : les importations européennes en provenance des Etats-Unis sont, elles aussi, en hausse à 235,7 milliards d'euros (+ 2,3 %).

La Chine premier fournisseur

Si le marché américain est le premier débouché pour l'Union européenne, il ne constitue pas son premier fournisseur. Ce rôle est dévolu à la Chine. L'Union européenne a encore accru ses achats qui se sont élevés à 342,6 milliards d'euros, soit une hausse de 8,5 % par rapport à la période janvier-novembre 2016. Vis-à-vis des Etats-Unis, l'excédent commercial européen s'est élevé à 107,9 milliards

d'euros après 102,5 milliards en 2016 (11 premiers mois). En revanche, le déficit vis-à-vis de la Chine est quasi stable à 161,9 milliards d'euros contre 163 milliards.

La Suisse, quant à elle, est le troisième partenaire commercial de l'Union européenne puisqu'elle a absorbé 138,9 milliards d'euros de ventes européennes (+ 9,4 %) et lui a vendu 102,2 milliards d'euros de produits (-9,8 %). Le Japon avec qui l'Union européenne a conclu un [accord de libre-échange](#) l'an passé représente le sixième partenaire de l'Union après la Russie et la Turquie.

Rééquilibrage coréen

Les échanges avec la Corée du sud se sont rééquilibrés. Si les [mérites de l'accord de libre-échange](#) conclu entre Bruxelles et Séoul à l'été 2011 ont été vantés, l'Union européenne est retombée dans le rouge. De janvier à novembre 2017, l'Union a affiché un déficit de 700 millions d'euros après un excédent de 1,1 milliard pour la même période de 2016.

Au total, l'Union européenne a affiché un excédent de 12,1 milliards d'euros sur les onze premiers mois de 2017 vis-à-vis du reste du monde, après 11,3 milliards pour la même période de l'année précédente.

Surplus manufacturiers

Peu dotée en pétrole et gaz, l'Union européenne a subi un déficit de 217,4 milliards d'euros après 170,4 milliards d'euros pour son poste énergie. Un creusement dû notamment au renchérissement des prix du pétrole. En revanche, l'Union a accru son excédent en matière de produits alimentaires à 8,4 milliards d'euros après 6,1 milliards en 2016. Dans les secteurs machines et [véhicules](#), l'excédent enregistré s'est élevé à 179 milliards d'euros contre 165 milliards. Le [secteur de la chimie](#) a lui aussi amélioré ses performances avec un excédent de 126 milliards d'euros après 116 milliards en 2016.

La France en excédent

Les 19 pays de la zone euro, pour la même période de 2017 ont affiché 215,2 milliards d'euros d'excédent pour leurs échanges hors zone euro. L'Allemagne avec 166,3 milliards d'euros (+ 2,6 %) prend la part du lion devant l'Italie (34 milliards d'euros), l'Irlande (30,8 milliards), et... la France (18,3 milliards). Dans les faits, le [déficit global de l'Hexagone](#) provient surtout de ses échanges avec les pays de l'Union européenne (- 98 milliards).

Richard Hiault

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien cordialement,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

